



ADOPTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE,

Que le règlement numéro 980 a reçu toutes les approbations requises :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 980 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC,
DES ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE LA VOIRIE SUR L'ENSEMBLE DE LA RUE
SAINT-VIATEUR ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 821 500 \$**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 22 avril 2024 pour un montant de 3 477 179,00 \$.

Ce règlement peut être consulté en formulant une demande par courriel à l'adresse : info@ville.berthierville.qc.ca.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Berthierville, ce 8 mai 2024.

Sylvie Dubois

Directrice générale et greffière